

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 24 mars 2025 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 0
Date de Convocation : 12/03/2025

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy

Secrétaire de séance : M. GACHINAT Patrick

M. Laurent GIRAUD, Secrétaire Général, assiste à la séance, sur prescription de monsieur le maire, conformément à l'article L. 2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le procès-verbal de la séance du 03 février 2025 ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES COMMUNALES

▪ Vote du Compte Financier Uniques 2024 de la Commune

M. le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est devenu, depuis 2024, la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 2^{de} fois, sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal. Le CFU est accompagné d'une note synthétique, annexée à la délibération. Le CFU fait partie des pièces justificatives exigibles au titre du contrôle de légalité.

Après avoir présenté le Compte Financier Unique (CFU), monsieur le maire demande s'il y a des observations. N'ayant pas d'observation, il quitte la salle et demande à Monsieur Michel MANCEAU, doyen de la séance, de bien vouloir faire procéder au vote du Compte Financier Unique (CFU) tel que présenté.

Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés opérations de l'exercice	1 055 020,22 €	359 697,25 €	624 237,28 €	104 330,72 €	1 679 257,50 €	464 027,97 €
TOTAUX	1 055 020,22 €	1 436 090,49 €	624 237,28 €	802 630,71 €	1 679 257,50 €	2 238 721,20 €
Résultats de clôture		381 070,27 €		178 393,43 €		559 463,70 €
Reste à réaliser		Ex-cédent Fonct. /		Ex-cédent Invest. /		
TOTAUX CUMULES		381 070,27 €		178 393,43 €	- €	559 463,70 €
RESULTATS DEFINITIFS		381 070,27 €		178 393,43 €		559 463,70 €

Vote du Conseil Municipal :
 votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00
 M. SERVENT, Maire, n'a pas pris part au vote.
 Délibération n° D25_02_01

▪ Affectation des résultats 2024

Monsieur le maire indique que l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du CFU. Les résultats de l'exercice 2024 seront ensuite intégrés au budget primitif.

Budget principal

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		recettes	dépenses
Résultat de l'exercice :	21 373,02	1 076 393,24	1 055 020,22
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	359 697,25		
Résultat de clôture à affecter :	381 070,27		
Besoins réels de la section d'investissement		recettes	dépenses
Résultat d'investissement de l'exercice :	74 062,71	698 299,99	624 237,28
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA) :	104 330,72		
Résultat de clôture (ligne 001)	178 393,43		
Restes à réaliser recettes :	0,00		
Restes à réaliser dépenses :	0,00		
Solde Restes à Réaliser :	0,00		
Résultat clôture + rar :	178 393,43		
Besoin de financement :	0,00		
Excédent de financement :	178 393,43		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire :	381 070,27		
En couverture du besoin réel de financement :	0,00		
En dotation complémentaire :	0,00		
Total 1068 :	0,00		
Excédent reporté (ligne 002 en recettes) :	381 070,27		
TOTAL AFFECTE :	381 070,27		
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :	0,00		

Vote du Conseil Municipal :
 votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00
 Délibération n° D25_02_02

▪ **Fiscalité Locale : Vote des taux 2025**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de ses compétences, de voter chaque année les taux de la fiscalité locale .

Il rappelle ensuite que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis l'exercice 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2025. M. le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025, respectant ainsi l'engagement de la campagne électorale.

LIBELLE DES TAXES FISCALES	TAUX 2024	TAUX 2025
Habitation (résidences secondaires)	11,98 %	11,98 %
Foncière bâti	39,88 %	39,88 %
Foncière non bâti	100,18 %	100,18 %

Puis il informe l'assemblée du montant global du produit résultant des taux votés :

Taxes	TAUX 2025			PRODUIT CORRESPONDANT
	TAUX DE BASE 2024	TAUX VOTES 2025	Base d'imposition prévisionnelle 2025	
Habitation (résidences secondaires)	11,98%	11,98%	262 600	31 459 €
foncière bâti	39,88%	39,88%	1 222 000	487 334 €
foncière non bâti	100,18%	100,18%	86 500	86 656 €
Total				605 449 €
Allocations compensatrices				15 087 €
Coefficient correcteur				- 60 355 €
Produit attendu				560 201 €

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D25_02_03

▪ **Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le maire indique qu'il convient de présenter le budget primitif.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	397 300,00		397 300,00	0,0
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	125 400,00		125 400,00	0,0
81 - SERVICES EXTERIEURS	179 000,00		179 000,00	0,0
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85 500,00		85 500,00	0,0
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 400,00		7 400,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	565 000,00		565 000,00	0,0
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000,00		2 000,00	0,0
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 000,00		8 000,00	0,0
84 - CHARGES DE PERSONNEL	555 000,00		555 000,00	0,0
014 - Atténuations de produits	35 000,00		35 000,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	140 700,00		140 700,00	0,0
66 - Charges financières	23 000,00		23 000,00	0,0
67 - Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00		500,00	0,0
Total dépenses réelles	1 162 500,00		1 162 500,00	0,0
Total dépenses d'ordre	154 500,00		154 500,00	0,0
Total dépenses de fonctionnement	1 317 000,00		1 317 000,00	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	49 300,00		49 300,00	0,0
73 - Impôts et taxes	45 000,00		45 000,00	0,0
731 - Impositions directes	525 000,00		525 000,00	0,0
74 - Dotations et participations	273 200,00		273 200,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	38 819,73		38 819,73	0,0
76 - Produits financiers	10,00		10,00	0,0
77 - Produits spécifiques	400,00		400,00	0,0
013 - Atténuations de charges	4 200,00		4 200,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	381 070,27		381 070,27	0,0
Total recettes réelles	1 317 000,00		1 317 000,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	1 317 000,00		1 317 000,00	0,0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	80 700,00		80 700,00	0,0
20 - Immobilisations incorporelles	40 100,00		40 100,00	0,0
204 - Subventions d'équipement versées	34 000,00		34 000,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00		15 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	169 800,00		169 800,00	0,0
068 - TRAVAUX DE VOIRIE -	78 000,00		78 000,00	0,0
21001 - SCHEMA HYDROLOGIQUE PLUVIAL	2 000,00		2 000,00	0,0
21003 - AMENAGEMENT RUE DES CYCLAMENS	35 000,00		35 000,00	0,0
21005 - ETUDE ET AMENAGEMENT FOSSE	18 000,00		18 000,00	0,0
22001 - TRAVAUX RENOVATION MAIRIE	91 000,00		91 000,00	0,0
23001 - NOUVELLE BIBLIOTHEQUE	1 200,00		1 200,00	0,0
06 - BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00		10 000,00	0,0
84 - ECOLE MATERNELLE	24 000,00		24 000,00	0,0
87 - MATERIEL TECHNIQUE	18 000,00		18 000,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	273 200,00		273 200,00	0,0
Total dépenses d'ordre	6 000,00		6 000,00	0,0
Total dépenses d'investissement	449 000,00		449 000,00	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	178 393,43		178 393,43	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 408,57		31 408,57	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	2 000,00		2 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	700,00		700,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	212 500,00		212 500,00	0,0
21005 - ETUDE ET AMENAGEMENT FOSSE	5 000,00		5 000,00	0,0
22001 - TRAVAUX RENOVATION MAIRIE	31 000,00		31 000,00	0,0
23001 - NOUVELLE BIBLIOTHEQUE	38 000,00		38 000,00	0,0
84 - ECOLE MATERNELLE	4 000,00		4 000,00	0,0
Total recettes opérations d'invest.	76 000,00		76 000,00	0,0
Total recettes d'ordre	160 500,00		160 500,00	0,0
Total recettes d'investissement	449 000,00		449 000,00	0,0

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00
Délibération n° D25_02_04

2. LOGEMENTS SEMIS

- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de la SEMIS pour l'exercice 2023 concernant les logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias

La SEMIS a transmis à la Commune le bilan 2023, certifié conforme par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation des trois logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias (programme N°034), ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice, conformément à la convention de rénovation du 13 septembre 1984 modifiée par avenants.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2022	Résultat 2023	Engagement conventionnel au 31/12/2021
13/09/1984	31/12/2052	034	Logements locatifs sociaux - Rue des Acacias	- 89 550,65 €	1 943,73 €	- 87 606,92 €

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2022 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de – 87 606,92 € (opération conduite aux risques financiers de la commune).

M. le Maire précise qu'en cas de rachat de l'immeuble concerné par la commune, celle-ci devrait tout d'abord s'acquitter du déficit auprès de la SEMIS.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D25_02_05

3. PERSONNEL COMMUNAL

- **Signature d'une convention de participation avec le CDG17 pour la mise en place d'un contrat de protection sociale complémentaire pour le risque "santé" au 1er janvier 2026**

M. le Maire expose que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée par le centre de gestion du ressort de la collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D25_02_06

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Positionnement du conseil sur le tir d'un feu d'artifice le 14 juillet 2024**

Au cours de la dernière séance, aucune décision n'a été prise concernant le feu d'artifice le 14 juillet prochain. En effet, cette manifestation revêt un certain coût qu'il convient de prendre en considération au vu du contexte économique national et de l'effort demandé aux collectivités pour réduire leurs charges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser le tir d'un feu d'artifice lors de la prochaine Fête Nationale le dimanche 13 juillet 2025.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 01 (M. SERVENT)

Délibération n° D25_02_07

- **Inauguration de la bibliothèque le vendredi 28 mars**

L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le vendredi 28 mars sous la présidence de Mme MARCILLY, en présence des parlementaires d'élus, de membres de l'association protestante des Iles de Saintonge et de bénévoles. Une soixantaine de personnes est attendue. Après la découpe du ruban et la visite des lieux, les discours et vin d'honneur auront lieu dans la salle du conseil.

- **Repas des Aînés le dimanche 13 avril**

Le repas des aînés est prévu le 13 avril selon le format habituel, il s'agira d'un repas dansant offert au plus de 70 ans et ouvert à la tranche d'âge 60/70 contre rémunération (25 euros). Une centaine de personnes est actuellement inscrite.

Le service sera assuré par les membres du conseil et quelques bénévoles.

- **Commémoration du 80ème anniversaire du 08 mai 1945**

Le 8 mai sera particulier cette année puisqu'il s'agira du 80ème anniversaire. Les écoles préparent des textes et seront présentes. Je compte sur une participation maximale des élus.

5. TOUR DE TABLE

Comme à la fin de chaque séance, M. le Maire fait le tour de table pour permettre à chacun de s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Maire,
François SERVENT.



Le Secrétaire de séance,
Patrick GACHINAT.